



DECLARATION PREALABLE

CAP NATIONALE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

du 23 mai 2018

Madame la Présidente,
Mesdames Messieurs les Représentants de l'Administration,
Chers Collègues,

Nous sommes enfin à cette CAP NATIONALE des Adjointes Administratives, que d'attente pour une nouvelle réduction des taux de promotion.

En effet par arrêté du 14 février 2018 publié au Journal Officiel le 16 mars 2018, la DGAFP vient une nouvelle fois de réduire les taux de promotion pour les 3 années à venir pour les Adjointes Administratives de notre Ministère.

Alors que notre Ministère avait demandé aux services de travailler sur la base des taux de 2017 (20% pour les AAP1 et 17% pour les AAP2) pour préparer les promotions 2018 et qu'elle nous avait annoncé avoir demandé à la DGAFP 16% pour chacun des deux grades, la décision a été toute autre.

L'UNSA constate une fois de plus que certains de nos collègues partiront dans les mois et années à venir sans avoir été promu au grade d'AAP1. Nous savions déjà depuis plusieurs années que la reconnaissance à laquelle peuvent prétendre les Adjointes Administratives n'était pas une priorité ministérielle et cela se confirme encore plus aujourd'hui.

Cet imbroglio des taux de promotion fait que certaines zones de gouvernance ont fait remonter deux fois plus de noms, créant ainsi, de fait, un reliquat particulièrement important. Là aussi, il faudra nous expliquer comment vous envisagez de faire alors que les travaux de concertation 2019 sont déjà lancés dans les services et que nombre de nos collègues n'ont toujours pas eu leur entretien professionnel.

Que dire également de cette "coquille" concernant l'ancienneté de service requise pour s'inscrire à l'examen professionnel de Secrétaire Administratif de Classe Normale, où d'un côté l'on demandait 7 ans et de l'autre 9 ans. Si effectivement l'Administration a su réagir en repoussant le délai d'inscription à cet examen pro et la date de l'examen, l'UNSA vous demande qu'elles ont été les mesures prises pour informer les agents au niveau national ?

Le 15 mai dernier, le second chantier autour des contrats dans la fonction publique a été ouvert avec

l'intitulé suivant " Comment améliorer et **développer** le recours au contrat dans l'emploi public ?"

La DGAFP a réalisé un comparatif sur le recours aux agents contractuels dans six états membres de l'UE (Allemagne, Espagne, Irlande, Royaume-Unis, Italie et Suède), notamment pour ce qui concerne la répartition entre fonctionnaires et agents contractuels dans les effectifs de chaque fonction publique.

L'UNSA réaffirme son attachement à une fonction publique statutaire, qui répond aux besoins des français. Le rapport du CESE, voté en 2017 par les représentants de la société civile, conforte cette analyse.

Et l'UNSA est opposée au recours accru aux agents contractuels. Le statut général de la fonction publique garantit aux usagers la neutralité, l'égalité et l'indépendance du service public, et la continuité du service. L'UNSA a rappelé que le statut et les textes actuels offriraient déjà aux employeurs une souplesse suffisante pour assurer leurs recrutements : un agent public sur cinq est un agent contractuel.

Mais le gouvernement veut casser le statut des fonctionnaires et les remplacer par des contractuels.

C'est ce qui nous amène à penser qu'un des buts recherchés, pourrait être également de diminuer l'impact des organisations syndicales, de diminuer la représentativité des OS et de limiter leur rôle.

Mais hier 22 mai 2018, la mobilisation unitaire a fait descendre dans la rue un grand nombre de fonctionnaires pour afficher cette colère grandissante car le gouvernement en lançant son programme de transformation de l'action publique « Action Publique 2022 » qui, sous couvert d'améliorer la qualité des services publics, vise à poursuivre la baisse des dépenses publiques et à accuser les fonctionnaires de tous les maux, n'est pas de nature à redonner confiance.

Depuis plusieurs mois, l'UNSA a déjà dénoncé la méthode utilisée (à la hussarde) ou le dialogue est très limité dans le processus de décision et cela ressemble fort à la l'ancienne revue générale des politiques publiques (RGPP).

L'UNSA depuis plusieurs semaines ne cesse de porter ses légitimes revendications.

LE MAINTIEN DES EFFECTIFS ET DES MISSIONS DE NOTRE MINISTÈRE

Nos ministères depuis plusieurs années, subissent une baisse drastique des effectifs et malgré une thématique du développement durable, censée être considérée comme prioritaire.

LA PRÉSERVATION DES INSTANCES DE CONCERTATION (CAP, CT, CHSCT...) car elles sont compétentes sur la gestion des carrières, sur l'organisation et le fonctionnement des services, sont les clefs de voûte de la défense des agents et de leurs conditions de travail.

Par ces instances, on garantit au citoyen une Fonction publique neutre et indépendante centrée sur l'intérêt général. L'UNSA est pour la préservation des CAP comme contre-pouvoirs car les freins aux mobilités ont d'autres explications : réduction du nombre de postes, concurrence, plafonds d'emplois et compteurs !

LA REVALORISATION DU POUVOIR D'ACHAT DES PERSONNELS DU MINISTÈRE

- contre le gel du point d'indice,
- contre le rétablissement du jour de carence,

- pour une réelle compensation de la hausse de la CSG,
- pour une poursuite de l'accord PPCR (protocole « Parcours professionnels carrières rémunérations ») visant à moderniser le statut général des fonctionnaires en simplifiant et en harmonisant les trois fonctions publiques (Etat, hospitalière, territoriale) et les trois catégories (A,B,C) progressivement de 2016 à 2020.
- améliorer les niveaux de rémunération des fonctionnaires, et favoriser les mobilités professionnelles des agents publics et enfin résorber les inégalités entre les femmes et les hommes.

LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE SOCIAL ENGAGEANT L'ETAT

L'UNSA revendique une vraie redéfinition des missions, **au service du public**, qui redonne du sens et améliore les conditions de travail des agents.

Nous vous remercions de votre attention.